

# **Signature du contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le 19/9/2011**

## **Discours du Président Eugène Caselli**

Madame la Députée, Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Maires Vice-Présidents de MPM, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

La signature du contrat de développement associe pour quatre ans la Région et la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en vue de réaliser ou de lancer 80 opérations répondant aux priorités de chacune de nos deux collectivités. Monsieur le président du Conseil régional, cher Michel Vauzelle, je me réjouis de la conclusion de ce document et des effets qu'il produira, tant sur l'équipement, que sur le fonctionnement du territoire métropolitain, au bénéfice de ses habitants.

Les besoins de nos territoires restent considérables et doivent être satisfaits au mieux, si l'on veut assurer le développement économique, si l'on veut inscrire notre région dans la perspective de développement durable qui oriente l'action de nos deux collectivités, et si l'on veut répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, les moyens disponibles ne sont guère orientés à la hausse. L'argent public est rare, donc précieux, et le recours à l'endettement doit impérativement être contrôlé, même s'il est de bonne politique d'emprunter pour réaliser des équipements qui feront ensuite un usage pérenne dans le temps.

Mais cela nous oblige à une gestion extrêmement rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, et à l'optimisation de nos investissements. Alors, unir nos projets, nos moyens et nos compétences, c'est donc le meilleur moyen d'accélérer le temps et le volume des réalisations. Nous répondons ainsi mieux à l'intérêt général qui doit tous nous guider. En effet, le jeu collectif l'emporte largement sur le chacun pour soi qui rabaisse les ambitions, restreint l'action et ne permet pas de regarder au-delà des frontières administratives et des compétences qu'attribue la loi à chaque collectivité. L'avenir est l'affaire de tous et il commence tout de suite.

Nous voici donc, cher président Vauzelle, partenaires pour quatre ans avec une feuille de route concertée et détaillée sur laquelle, volontairement, délibérément, nous avons porté 80 opérations qui soient réalisables d'ici 2014, ou qui soient engagées dans la phase de réalisation d'ici l'échéance. On ne tire donc aucun plan sur aucune comète avec ce contrat de développement qui répond aux priorités que, d'un commun accord, nous avons identifiées et retenues. Au total, ce véritable programme représente pour MPM un investissement de 360 millions d'euros auquel la Région s'engage à participer à hauteur de 90 millions, un effort considérable qui mérite encore une fois d'être salué.

L'état des finances de MPM et l'importance des besoins à satisfaire dans les meilleurs délais font que ce concours financier important de la Région sera tout à fait précieux.

Premier domaine de ce contrat : les transports

S'il y a bien un domaine où les limites administratives et le partage des compétences ne permettent plus d'agir avec efficacité pour répondre aux besoins des usagers, c'est bien celui des transports. Le croira-t-on, mais pas moins de 14 autorités organisatrices de transport en ont la charge à l'échelle métropolitaine qui est la plus pertinente pour considérer la question cruciale des déplacements. L'utilisateur ne veut plus savoir de quelle autorité il dépend. Pour son travail, ses études ou ses loisirs, il veut se déplacer le plus vite possible, dans les meilleures conditions et au meilleur tarif.

Alors, impliquées au premier chef en raison de leurs compétences et de leurs responsabilités en matière de transport, la Région et Marseille Provence Métropole veulent contribuer à l'amélioration de ce service public tout à fait essentiel. Elles partagent un même souci d'amélioration du cadre de vie par une politique des déplacements fondée sur l'intermodalité, sur un partage plus équilibré de l'espace public et sur la promotion des modes doux de transport.

Le contrat que nous signons ce matin prévoit des participations croisées de nos deux collectivités à des études d'importance, je pense à la LGV Paca, à l'extension du réseau de tramway vers le Sud de Marseille, à la révision du Plan de déplacement urbain ou au Schéma directeur des transports en commun en site propre. En effet, l'indispensable alternative au tout routier qui aboutit à l'asphyxie des villes et à la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, nécessite des recherches préalables. Une enquête sur le transport des marchandises en ville est ainsi mise en œuvre.

Et puis, l'opération tout à fait stratégique de prolongement du métro marseillais jusqu'au pôle d'échanges de Capitaine Gèze, s'inscrit dans le protocole du cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée. La Région y est globalement engagée à hauteur de 25 millions et demi d'euros. Les travaux commenceront en 2012.

L'augmentation de la fréquentation de la station de métro Saint-Charles nécessite un élargissement des quais. MPM le réalisera à partir de 2012 avec l'aide de la Région. Dans ce secteur animé de la ville, la Place des Marseillaises, chère à Patrick Ménucci, sera requalifiée entre 2013 et 2014, de façon à mieux s'intégrer dans tout ce qui a été déjà réorganisé et amélioré autour de la gare.

L'extension du tramway entre la Canebière et Castellane fait actuellement l'objet d'études de faisabilité. Au côté de MPM et d'autres

financeurs, dont le Conseil Général et l'Etat, la Région contribuera à l'opération qui sera réalisée entre 2013 et 2014. Les projets de bus à haut niveau de service que la communauté urbaine veut réaliser dans le but de désenclaver les pôles universitaires de Luminy et de l'Etoile, dans le cadre de sa participation au plan Campus, et de relier Bougainville à Saint-Antoine, ces trois réalisations structurantes ont également été inscrites dans le contrat de développement conclu avec le Conseil régional.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la réalisation des véloroutes et voies vertes, la Région accompagnera la communauté urbaine dans ses projets d'axes cyclables sécurisés et d'itinéraires continus, par exemple entre la Joliette et Luminy, dans la vallée de l'Huveaune, pour la traversée de La Ciotat, Carry-le-Rouet ou Sausset-les Pins.

Entre Aubagne et Marseille, le rail constitue une bonne alternative à la route régulièrement surchargée. La mise en service de la troisième voie ferrée se traduira par une offre de train accrue et une meilleure fréquence de service. Sa connexion avec les autres modes de transport suppose des aménagements de gares, d'espaces publics, de parkings et des raccordements avec la voirie. Le site de la Blancarde a déjà fait l'objet d'importants travaux pour la constitution du pôle d'échange train-tramway-méto. Reste à réaliser la partie ferroviaire de l'ensemble en vue de sa mise en service en 2014. Les trois autres gares sur la ligne – la Pomme, Saint-Marcel et la Barasse – sont aussi programmées pour un démarrage des travaux en 2013 et une livraison l'année suivante.

Les voies du port, entre Saint-Charles et L'Estaque, ouvrent de réelles perspectives à la desserte de ces quartiers qui vont connaître avec l'opération d'intérêt national Euroméditerranée et Euroméditerranée 2 une totale reconfiguration. Trois haltes ferroviaires paraissent opportunes sur ce trajet : Arenc, Saint-André et Cap Pinède. A Arenc, les travaux débiteront courant 2013. Pour les autres, des études préalables seront réalisées.

Nous sommes d'accord avec la Région sur l'utilité de concevoir les parkings des gares comme de véritables relais. L'urgence d'un tel équipement, pourvu de 400 places, se fait actuellement sentir à Bougainville pour faciliter l'usage du pôle d'échange méto-bus-autoroute. Les travaux seront effectués entre 2013 et 2014. Tout aussi urgente et nécessaire, est l'augmentation de la capacité d'accueil des véhicules à proximité du méto la Rose. Avec le concours de la région, les travaux correspondants seront menés entre 2012 et 2013. Trois autres équipements de cette sorte sont prévus à l'horizon 2014, afin d'accroître la capacité des parcs relais : à la gare de Cassis, porte d'entrée du parc des Calanques ; à la gare du Pas-des-Lanciers, sur la commune de Saint-Victoret ; à la gare de la Ciotat-Ceyreste.

Il revient à la communauté urbaine de réaliser la gare maritime de l'île du Frioul. La Région l'aidera à financer cette réalisation très attendue qui permettra, en 2012, d'associer dans un même bâtiment un espace d'attente abrité, une structure d'accueil et d'information et des sanitaires.

Le deuxième grand chapitre du contrat de développement Région-MPM concerne l'aménagement urbain. On y retrouve le même souci d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Plusieurs projets d'importance réellement stratégique ont été retenus. Dans le prolongement de l'axe littoral Nord-Sud de Marseille, dont le tunnel de la Joliette est désormais en service, la Région est engagée à notre côté dans le grand projet d'aménagement du Vieux-Port qui sera réalisé en deux phases, dont une première tranche soit achevée en 2013, année où Marseille-Provence sera capitale européenne de la culture.

Deux autres opérations de voirie attendues concernent, l'une le prolongement de l'U430 de la traverse Chanteperrin jusqu'à Saint-Loup, et l'autre, la continuation du boulevard urbain sud qui doit, à terme, relier la Pointe-Rouge à l'échangeur Florian qui permet la jonction autoroute A50 et rocade L2.

Rénovation et réhabilitation urbaines figurent aussi au programme. Le contrat passé avec la Région reprend trois opérations du projet de rénovation urbaine, avec une participation accrue de la région aux contrats ANRU conclus avec l'Etat et les autres partenaires. Il s'agit de créer ou requalifier des voies dans le secteur de Saint-Barthélémy, de réaménager le cœur du quartier de la Solidarité, et de créer un espace public d'animation au Plan d'Aou. Ailleurs, tant à Marseille que dans d'autres communes de MPM comme Cassis, Châteauneuf-les-Martigues, Gémenos, la Ciotat, Roquefort-la-Bédoule, des places publiques, utiles à la vie des noyaux villageois, vont faire l'objet de travaux de réhabilitation-requalification. Il est aussi prévu dans plusieurs communes de MPM des travaux de sécurisation des voies et des aménagements piétonniers dans un souci de réduire la place prise par la voiture. Au titre des équipements de sécurité, deux bassins de rétention d'eau unitaire figurent également au contrat passé avec la Région : Lajout et Guesde.

Troisième volet du contrat de développement : le développement économique. Nous sommes ici aussi au cœur des préoccupations de nos deux collectivités, attachées l'une comme l'autre à appliquer les principes de développement durable dans notre politique d'aide, de soutien et de promotion de l'activité. Cela se retrouve dans l'élaboration du plan Climat de la communauté urbaine, auquel la région contribue, à diverses opérations de maintien des activités agricoles et de la biodiversité sur le territoire métropolitain, ou à la réalisation d'un réseau de stations pour les véhicules électriques.

Alors, dans le but d'attirer et de fixer talents et compétences, MPM a misé sur l'économie du savoir, les sciences de la vie, la haute technologie et la recherche tant fondamentale qu'appliquée. Nous disposons de deux pôles de niveau international reconnu qui facilitent complémentarité et échanges entre les structures d'enseignement supérieur, les grandes écoles, les laboratoires et les entreprises, entre la formation, la recherche et le marché. L'un à Luminy, avec le parc scientifique et technologique, l'autre à Château-Gombert et Saint-Jérôme. Les deux font et feront l'objet d'opérations

d'extension des équipements existants et d'accueil de nouvelles unités, de nouvelles entreprises de biotechnologie à Luminy et du bâtiment octopolis à Château-Gombert.

Il ne suffit pas bien sûr, de mettre l'accent sur les activités les plus en pointe. Parallèlement, et en complément, nous avons défendu la pérennité des ZFU qui ont permis de créer plus de 13 000 emplois depuis 1997. Reste à améliorer la capacité d'accueil de ces espaces d'activité. Pour cela, MPM souhaite réaliser un pôle de création d'entreprises en ZFU afin de soutenir les porteurs de projet. La Région va l'aider à réaliser ce projet.

Un mot à propos de culture. A deux ans de 2013, alors que nos deux collectivités sont naturellement impliquées dans le projet de Marseille-Provence capitale européenne de la culture, il aurait été surprenant que le contrat de développement qu'elles passent ignore ce domaine essentiel de l'animation et de l'attraction que peut exercer notre territoire. Deux projets ont été retenus : la réouverture du tout premier cinéma de l'Histoire, L'Eden de La Ciotat, selon le Maire et Jean-Louis Tixier, et la reconstruction des deux navires antiques dont les épaves, datées du 6<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ont été mises au jour sur la rive Nord du Vieux-port, projet qui tient au cœur de Michel Vauzelle, Patrick Menucci et votre serviteur.

C'est donc un panorama très complet des besoins et des ambitions de notre espace métropolitain que couvre ce contrat de développement. Je dois ici remercier les services de nos deux collectivités qui ont préparé ce document, en veillant à ce qu'il concerne des projets de très grande utilité et qui pouvaient aboutir dans un délai raisonnable. Ainsi, je crois, nous allons de l'avant et dans les bonnes directions. Mon cher Michel, il ne me reste plus qu'à vous féliciter de ce partenariat exemplaire, merci à la Région et continuons à nous mettre ensemble au travail au service de l'intérêt général de nos concitoyens.